



## Barème d'honoraire

### Transaction immobilière :

Prix de vente net vendeur	Prix TTC *
Inférieur à 100 000 €	5500,00 €
Compris entre 100 000 € et 500 000 €	4 %
Supérieur à 500 001 €	3 %

Toute baisse du prix de vente lors d'une négociation par offre d'achat oblige un nouveau calcul des honoraires de l'agence.

Les honoraires de l'agence sont à la charge du vendeur.

### Location à usage d'habitation :

Actes	Zone	Prix TTC *
Honoraires de rédaction d'acte : visite, dossier, rédaction de bail	Zone très tendue	12,00 €/m <sup>2</sup>
	Zone tendue	10,00 €/m <sup>2</sup>
	Zone détendue	8,00 €/m <sup>2</sup>
Honoraires de location : Etablissement état des lieux		3,00 €/m <sup>2</sup>

« Les honoraires à la charge du locataire pour l'ensemble des prestations (à savoir visite, constitution du dossier et rédaction de bail) sont plafonnés dans la limite des honoraires facturés au bailleur pour ces mêmes prestations ».

\*\* Le montant TTC à la charge du locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire

### Location garage, box, place de parking :

Actes	Prix TTC *	A la charge
Honoraires de rédaction d'acte : visite, dossier, rédaction de bail	200,00 €	Du bailleur et du locataire
Honoraires de location : Etablissement état des lieux		

## Location à usage commercial et professionnel :

Actes	Prix TTC *
Honoraires de rédaction d'acte : visite, dossier, rédaction de bail Honoraires de location : Etablissement état des lieux	16,00 % HT du loyer annuel à partagé entre le bailleur et le preneur

\* TVA au taux en vigueur de 20 % incluse.